



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 67767

## Texte de la question

M. Marc Dolez \* appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation statutaire des inspecteurs des directions départementales et régionales des affaires sanitaires et sociales. L'entrée en vigueur de la loi de lutte contre l'exclusion, de la couverture maladie universelle, de la réforme de la tarification des établissements pour personnes âgées dépendantes a eu pour effet l'augmentation significative de leurs attributions. Les réformes prochaines relatives à l'allocation personnalisée à l'autonomie, et à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale ne feront qu'ajouter à leurs responsabilités. A la différence d'autres personnels tels que les pharmaciens et médecins inspecteurs ou ingénieurs de génie sanitaire, les inspecteurs des affaires sanitaires et sociales n'ont bénéficié d'aucune décision de revalorisation de leur carrière. C'est pourquoi il lui demande si elle entend prendre des mesures allant dans ce sens.

## Texte de la réponse

Le corps des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales est classé en catégorie A avec un indice brut terminal de 985. La carrière se déroule en quatre grades ; le deuxième grade est accessible après réussite à un examen professionnel. Une étude conduite par les services de la ministre de l'emploi et de la solidarité, d'octobre 2000 à mars 2001, pour une meilleure connaissance du métier des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, a permis d'analyser les fonctions, les activités et les compétences de ces agents. Cette étude démontre la complexité et l'évolution constante de leurs missions et de leurs fonctions, qu'il s'agisse, notamment, de planification dans le domaine social et de l'offre de soins, de protection sociale, de gestion financière, d'inspection et de contrôle et de conduite de projets à caractère interministériel. En conséquence, pour tenir compte de l'élargissement de leur champ d'intervention, de l'accroissement de leurs responsabilités et de leur technicité, la ministre de l'emploi et de la solidarité a proposé aux autres ministères concernés une réforme du statut du corps des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales qui vise un réaménagement statutaire permettant une restructuration et une revalorisation de la carrière ainsi qu'un renforcement du dispositif de formation initiale et continue.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67767

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 octobre 2001, page 6018

**Réponse publiée le** : 26 novembre 2001, page 6783